



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Environnement Forêt Sécurité Routière
Unité Nature

Consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales.

MOTIF DE LA DÉCISION

Contexte et objectif du projet de la décision :

La gestion durable du patrimoine faunistique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Le projet d'arrêté, mis à la consultation du public, a pour but de fixer pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales les périodes, les modalités, les modes et les moyens de chasse, conformément aux articles R.424-6, R.424-7 et R.424-8 du code de l'environnement.

Motivation de la décision :

Considérant qu'aucune observation n'a été recueillie lors de la consultation du public sur le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales. Le projet d'arrêté nécessite aucune modification.

Conclusion :

Considérant que l'exercice de la chasse et ses différents modes, tel que le prévoit le schéma départemental de gestion cynégétique, va dans le sens de la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Considérant la consultation électronique des membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS),

Le projet d'arrêté relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2022-2023 dans le département des Pyrénées-Orientales, soumis à la participation du public, est approuvé.